



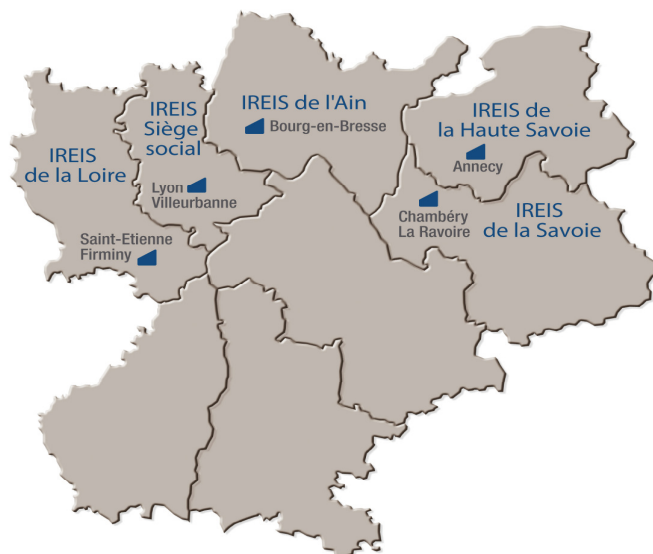
Institut Régional & Européen  
des métiers de l'Intervention Sociale  
Rhône - Alpes

**Se former**

**tout au long de la vie**

# PROJET ASSOCIATIF

## A.R.E.F.I.S



## **I – L'IREIS Rhône-Alpes : le projet d'un territoire**

L'IREIS est le fruit d'étapes successives.

### **2001**

L'AREFAS (Association de Recherche, d'Etude et de Formation pour les Acteurs sanitaires et Sociaux), gestionnaire de l'IRFAS (Institut de Recherche et de Formation pour les Acteurs Sociaux), l'AGIFISS (Association de Gestion de l'Institut de Formation à l'Intervention Sociale des Savoie) gestionnaire de l'IFISS (Institut de Formation à l'Intervention Sociale des Savoie), concluent à la nécessité d'unir leurs forces afin de doter le territoire Rhônalpin d'un institut de formation, multi-filière, à vocation régionale, ouvert à l'espace européen et porteur de valeurs clairement identifiées, communes à ses initiateurs.

Pour mener à bien ce projet, elles fondent une nouvelle association, l'AREFIS (Association Régionale d'Etude et de Formation à l'Intervention Sociale) : l'Institut Régional Européen des métiers de l'Intervention Sociale Rhône-Alpes (IREIS – Rhône Alpes) est né.

### **2003**

L'IREIS s'agrandit avec deux nouveaux établissements dans l'Ain et en Haute-Savoie.

Garante de la bonne gestion, de la bonne gouvernance mais aussi du développement et des orientations de l'IREIS, l'AREFIS poursuit son action en se fondant sur des valeurs partagées et formalisées par son projet associatif.

### **2009**

L'IREIS installe sa direction générale à Villeurbanne.

### **2012**

L'IREIS de l'Ain est pérennisé par l'achat d'un nouveau bâtiment acheté par l'AREFIS.

### **2014**

L'AREFIS – IREIS révisé son projet associatif afin d'affiner sa stratégie sur les évolutions en cours.

## **II – DES FONDEMENTS PARTAGES**

### **II.1. Valeurs et principes**

#### **Des valeurs.....**

L'association attend de l'IREIS qu'elle respecte et traduise sur le terrain les 3 valeurs suivantes :

→ La reconnaissance et la prise en compte de la personne dans sa globalité ;

- L'engagement des stagiaires, étudiants et intervenants sociaux dans une démarche permanente de développement des compétences et de l'expertise ;
- L'accès à la promotion sociale et professionnelle pour tous (la formation tout au long de la vie).

### **Des principes pour l'action...**

L'association entend que l'IREIS respecte dans son action des principes d'ouverture, de responsabilisation, de cohérence et d'efficacité.

- La prise en compte de la complexité de l'humain, de la société et de l'environnement.
- La responsabilisation des intervenants sociaux dans les apprentissages ;
- Une veille permanente sur les nouveaux besoins de formation et l'adaptation de ses réponses à ces besoins.
- Une recherche permanente d'adéquation en portant une attention constante à l'évolution des dispositifs de formation ainsi qu'à celle des métiers et emplois du champ de l'intervention sociale.
- L'intégration de la recherche à l'Institut et dans les formations.

### **II.2. Une action régionale qui s'inscrit dans les dimensions nationale, européenne et internationale**

L'AREFIS veille à ce que l'IREIS, impacté par l'Europe, prenne pleinement en compte les dynamiques internationales sur le champ de l'intervention sociale.

A cette fin, l'AREFIS organise un système de veille, de réflexion et de confrontation sur les évolutions de fond qui émanent de la dynamique de convergence européennes, et participe aux instances et aux rencontres Internationales.

L'IREIS s'inscrit dans une dynamique internationale de participation à l'élaboration du devenir des formations du travail social. Pour cela, l'institut s'investit dans les instances (commissions, groupes de travail) nationales et fédérales déjà constituées (UNAFORIS, AIFRIS).

- L'IREIS intègre dans ses différents établissements, analyses et informations permettant de développer une culture interne ouverte aux évolutions européennes et internationales ;
- L'IREIS fait connaître et confronte ces évolutions en organisant un colloque annuel prenant en compte les pratiques internationales de l'intervention sociale.
- L'IREIS s'inscrit dans un plan d'action permettant aux établissements de prendre en compte les principaux programmes européens ;  
Les établissements sont encouragés à expérimenter, faire circuler les bonnes pratiques en matière de formation au travail social et valoriser les contributions de l'Institut ayant fait la preuve de leur pertinence et de leur intérêt tant sur le plan national qu'international.
- L'IREIS permet aux étudiants de se construire une vision plurielle, dans une dimension européenne et internationale, notamment par des stages ou des formations à l'étranger. L'Institut veille à faciliter les demandes de stage et d'échanges émanant des instituts européens ou d'autres pays et concernant tant les étudiants que les formateurs et les professionnels.

### **II.3. Son territoire : la région dans son environnement... et au-delà.**

L'IREIS prend en compte les évolutions démographiques, professionnelles et organisationnelles : les échéances démographiques pesant sur le renouvellement des professionnels.

L'émergence de métiers nouveaux et les rééquilibrages annoncés entre les départements rhônalpins.

La nécessaire coopération entre les différents acteurs de la formation qui constituent les principaux enjeux régionaux des années à venir.

Dans ce contexte, l'IREIS se doit de répondre aux attentes des employeurs du secteur dans la perspective d'une relation coopérative constructive et cohérente entre les besoins recensés sur les territoires locaux et les objectifs qui sont fixés par les pouvoirs publics.

L'IREIS doit donc à la fois :

- Contribuer pleinement à l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales ainsi qu'à la définition des orientations stratégiques ;
- Et se mobiliser pour que les orientations prises s'appliquent sur l'ensemble du territoire Rhône Alpes, de sorte que les actions locales, départementales, inter départementales, soient en cohérence avec les choix régionaux.
- 
- Etre force de proposition pour l'élaboration de plates-formes UNAFORIS régionales et des futures HEPASS dans l'éventualité de leur construction.

Face à ces enjeux, l'institut affirme sa volonté d'être un interlocuteur actif disposant d'une réelle capacité à produire des réponses innovantes aux situations nouvelles. Il s'appuie notamment pour cela sur l'ESPASS, Espace Scientifique et Praticien en Action Sociale et en Santé, son département recherche.

L'Institut doit évoluer vers une organisation pédagogique qui s'orienterait à partir des filières existantes vers des champs et pôles (renvoi de bas de page) à expérimenter et reflétant sa volonté d'être au plus près des publics auxquels l'Institut s'adresse.

C'est en réseau régional coordonné que l'IREIS entend développer la production inter établissement de ressources, favoriser la transversalité, l'investissement dans les technologies de la communication et de l'information, l'innovation et la capitalisation des bonnes pratiques comme de sa dimension internationale.

### **II.4. Les axes stratégiques**

Dans cette perspective, l'association contribue directement :

- au partage de la réflexion entre administrateurs, salariés de l'Institut et partenaires ;
- au développement des partenariats dans le but de co-construire la formation et d'amplifier l'alternance intégrative ;
- à l'affirmation des dimensions territoriale, régionale, nationale et internationale de l'IREIS ;
- à la transversalité des formations

→ à la valorisation externe des contributions de l'Institut tant au plan national qu'international.

Pour ce faire, elle veille en particulier à ce que l'Institut :

- Oriente son action et développe ses prestations en prenant en compte l'évolution de son environnement dans toutes ses dimensions
- Soit en capacité de répondre aux nécessités de formation tout au long de la vie. De la préparation aux formations initiales jusqu'aux formations continues en passant par les formations de spécialisation au sortir du diplôme.
- Développe des réponses innovantes, et expérimente des modalités nouvelles d'action et d'accompagnement sur l'ensemble de ses missions.
- Soit présent sur les missions d'évaluation et de conseil.
- Développe un pôle de formations à l'encadrement comprenant notamment un accompagnement à la prise de fonction.
- Utilise les Nouvelles Technologies de l'Information et de communication NTIC et la Formation Ouverte et à Distance FOAD sur l'ensemble de ses activités.
- Développe une implantation territoriale de proximité par des antennes complémentaires aux établissements existants.
- Conduit une démarche permanente d'amélioration de la qualité en vue d'obtenir une labellisation de son activité de formation continue.

## **II.5. Objectifs pédagogiques :**

Mettre en œuvre les axes stratégiques dans un cadre régional prenant en compte la dimension européenne, en portant les valeurs et principes de l'association, nécessite de préciser des objectifs pédagogiques particuliers, rassemblés dans le projet pédagogique de l'IREIS.

Cela implique un positionnement clair, l'affirmation de la coproduction de la formation par l'alternance intégrative, la détermination et le référencement de pré-requis à la formation.

### *II.5.1 Développer le rôle de l'association et l'IREIS dans le champ de la formation :*

La dimension large et plurielle du champ d'activité dans lequel s'inscrit l'Association conduit celle-ci à se positionner sur deux domaines de formation distincts et complémentaires.

#### **Le premier domaine est relatif aux formations initiales du secteur de l'intervention sociale**

Il s'agit là des formations aux métiers du travail social et des formations permanentes qui donnent aux qualifications premières les approfondissements et les spécialisations nécessaires à une « opérationnalisation » et à une actualisation des compétences. L'IREIS doit être attentif, dans une démarche prospective, à anticiper les évolutions fortes des formations.

Le deuxième domaine est relatif aux formations continues.

Il s'agit de s'adapter en permanence à un environnement en mutation profonde. Les bases même de la formation professionnelle tels que connus depuis plusieurs décennies sont en refondations structurelles.

#### **Le troisième domaine est relatif aux recherches et réflexions prospectives.**

Ce domaine est d'abord de nature stratégique : il permet à l'association, à travers les choix qu'elle fait, de s'inscrire activement dans les différents lieux de réflexion, d'élaboration et de construction des problématiques des champs du secteur social et médico-social. Par une politique multipartenariale, l'association est présente sur l'ensemble du territoire régional.

#### II.5.2 Co-produire la formation et l'alternance intégrative :

L'Association en lien étroit avec les employeurs du secteur de l'intervention sociale identifie, recueille et formule leurs besoins de la manière la plus précise possible et veille à leur apporter, si nécessaire, un appui à la définition des attentes.

Elle considère également que les établissements doivent être pris en compte dans le cadre d'une alternance intégrative, comme les co-constructeurs de la formation des acteurs sociaux. La co-construction doit s'entendre tant du point de vue de la formation théorique que de celui de la formation technique.

Cette approche conforte les lieux d'exercice professionnel comme des sites qualifiants,

#### II.5.3 Valoriser des pré requis à la formation qui sont déterminés et référencés :

L'AREFIS fait le constat que les capacités nécessaires à une pratique ajustée du travail social reposent sur des valeurs humaines et des aptitudes personnelles essentielles.

Ces valeurs et aptitudes, notamment la volonté d'engagement, la capacité d'écoute et d'analyse, la capacité à développer des attitudes adaptées aux besoins des usagers, sont considérées comme des pré-requis et celles-ci sont identifiées selon des modalités explicites au cours du processus de sélection et à l'entrée en formation.

#### II.5.4 Privilégier la transversalité, axe fondateur de la pédagogie de l'institut :

Si ces pré-requis sont liés à la trajectoire individuelle et aux dispositions personnelles des futurs acteurs sociaux avant leur entrée en formation, il reste que leur expression dans le cadre des différentes étapes de la formation professionnelle doit faire l'objet d'une attention particulière par l'élaboration d'une pédagogie adaptée dont la transversalité doit être l'un des axes fondateurs.

En effet, si l'Institut doit proposer et construire des parcours de formation qui prennent en compte les profils individuels de recrutement, il doit veiller à ce que les bénéficiaires puissent inscrire leurs pratiques professionnelles futures dans des contextes de mise en œuvre qui peuvent être très différents les uns des autres, et ce quel que soit le niveau de qualification des personnes.

### **III – MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

La réalisation du Projet Associatif nécessite une grande synergie entre l'action politique des administrateurs et l'action technique des salariés.

Cet objectif ne peut se concrétiser que dans le respect et la complémentarité des rôles et fonctions de chacun.

De manière permanente, l'association doit veiller à la compatibilité de ses orientations avec la mobilisation des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à leur réalisation.

### **III.1. Une articulation gouvernance-dirigeance**

L'AREFIS souhaite articuler la dimension associative de la gouvernance et la dimension managériale de la dirigeance, elle rappelle en ce sens les éléments suivants:

- ***L'Assemblée générale***

L'Association souhaite que son Assemblée générale rassemble autour de ses établissements de formation l'ensemble des acteurs qui constituent leur environnement.

- ***Le Conseil d'administration***

Le conseil d'administration est force de proposition et les administrateurs participent à la veille permanente sur l'évolution des champs de l'activité qui concerne l'association elle-même et l'Institut. Les administrateurs adoptent une attitude d'engagement dynamique au service de l'intérêt commun et ils contribuent ainsi à la réflexion du Conseil. Le Président et le conseil d'administration mandatent les vice-présidents pour susciter de nouvelles adhésions représentatives de la diversité de ses partenaires et de l'activité de l'institut. La direction de l'Institut met à disposition des administrateurs les éléments nécessaires à l'exercice de leurs délégations.

- ***Le Bureau***

Il développe son action d'organe exécutif dans le cadre des pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration à qui il rend compte. Le Bureau est comptable vis-à-vis du Conseil de sa réactivité face aux contraintes imposées par l'environnement et dispose du pouvoir d'engager l'action du directeur général.

- ***Le Président***

En excluant le principe d'une présidence issue de l'une des parties prenantes en activité, l'association affirme sa volonté d'être représentative de la diversité de son environnement : l'impartialité du Président en est la garantie nécessaire et suffisante. Il veille à l'animation de la vie associative et à l'implication de ses membres. Il agit étroitement avec les vice-présidents et le directeur général pour coordonner les actions politiques et techniques nécessaires à la bonne marche et au développement de l'IREIS.

- ***Les Vice-présidents***

Les vice-présidents représentent l'Association sur les territoires couverts par les établissements ; ils en assurent la promotion. Le vice-président assume des missions spécifiques et il est de façon permanente l'interface entre les réalités locales, les employeurs du secteur, les directeurs d'établissements et les décideurs du territoire.

### **III.2. Les Salariés**

- ***Le directeur général :***

Par délégation du Président de l'association, il conduit la mise en œuvre de la politique associative. Il assume la responsabilité pédagogique, financière et administrative de l'ensemble des activités de l'Institut. Il propose au bureau toute initiative ou réflexion utile. Il élabore chaque année un programme d'actions prioritaires qu'il soumet au conseil d'administration.

- ***Les salariés :***

Les salariés inscrivent leur action dans le cadre du projet Associatif, **ainsi chacun** :

- s'engage et s'ouvre à toute réflexion susceptible de renforcer l'expertise individuelle et collective ;
- est prêt à une mutualisation des compétences et des connaissances au bénéfice de l'ensemble des acteurs internes ;
- se met en position d'être un réel acteur du développement de l'Institut ;
- s'inscrit, à travers la formation continue, dans des actions permettant d'optimiser ses capacités.

### **III.3. Les Partenaires**

L'Association conduit ses missions et ses activités qui reposent fortement sur la qualité des relations partenariales.

Elle souhaite développer des liens avec l'ensemble de ses partenaires tant les collectivités locales que les acteurs, associations, établissements de la branche sanitaire et sociale, des autres branches et des institutions publiques au niveau local, régional, national et international.

L'Association souhaite qu'un partenariat soit recherché avec des organismes ou services apportant des compétences et des expertises nouvelles aux acteurs internes et soit, si possible, formalisé.

## **IV– EVALUATION – ACTUALISATION DU PROJET**

Le projet associatif fait l'objet d'un état d'avancement lors du séminaire annuel du bureau du Conseil d'administration. Cette analyse se fait à partir d'un plan stratégique pluriannuel qui traduit le projet associatif et du plan annuel d'actions prioritaires qui décline ce plan stratégique. Ces documents étant présentés par le Directeur général.

Ce processus permet d'en mesurer la bonne exécution au sein des différents lieux de l'action professionnelle ou associative et de l'ajuster au regard des évolutions de l'environnement. Les écarts constatés au plan politique ou technique sont présentés au Conseil d'Administration qui propose ou non d'éventuelles modifications au contenu du projet.

Tous les 5 ans, l'association redéfinit son projet associatif.